

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW BODY LINE SA

Société anonyme au capital de 4.250.400 Dinars

Siege social : Avenue Ali Belhouane 5199 Mahdia Tunisie

RC B186952000

MF 701773/RAM/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 26 mai 2021 à 10h00 au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.**
- 2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.**
- 3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.**
- 4. Affectation du résultat 2020.**
- 5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020.**
- 6. Fixation du montant des jetons de présence.**
- 7. Désignation de deux administrateurs indépendants.**
- 8. Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.**
- 9. Renouvellement du mandat des administrateurs :**
 - Mr. REJEB SFAR Karim**
 - Mr. REJEB Nessim**
 - Mr. REJEB SFAR Hedi**
 - Mme REJEB Hanene**
- 10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.**
- 11. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.**

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

P/ Le conseil d'administration

SOCIETE NEW BODY LINE S.A



**PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
Du Mercredi 26 - 05 - 2021 à 10h à l'IACE
EXERCICE 2020
IACE - Tunis**

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO du 26 Mai 2021 à 10h à l'IACE

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

4^{ème} résolution : Affectation du résultat 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 comme suit :

Libellé	Montant DT
Résultat de l'exercice	1 216 169,753
Résultats reportés	20 050,000
Réserves facultatives 2019	293 924,247
Total bénéfice à répartir	1 530 144,000
Affectation pour :	
• Réserve Légale	0,000
• Réserves facultatives	0,000
• Reliquat sur le bénéfice 2020 à répartir	1 530 144,000
• Dividendes à distribuer soit 0,360 dinars par action et 36% du nominal	-1 530 144,000
Nouveau report à nouveau	0,000

La mise en paiement du dividende s'effectuera à partir du

(*) Soit un dividende de 0,360 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 36% du nominal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

5^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

7^{ème} résolution : Désignation de deux administrateurs indépendants :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la liste des candidats sélectionnés pour désigner deux administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme.....
en tant qu'administrateurs indépendants, pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

8^{ème} résolution : Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, une liste des candidats a été mise à la disposition des actionnaires minoritaires pour désigner un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme.....
en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

9^{ème} résolution : Renouvellement de mandat des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat des administrateurs suivants :

- 1 M. Karim REJEB SFAR,
- 2 M. Nessim REJEB,
- 3 M. Hédi REJEB SFAR
- 4 Mme. Hanène REJEB,

Décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 :

1. M. Karim REJEB SFAR,
2. M. Nessim REJEB,
3. M. Hédi REJEB SFAR
4. Mme. Hanène REJEB,

Cette résolution mise au vote est adoptée à

10^{ème} résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Univers Audit, membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices de 2021 à 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

11^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à